



COMMUNIQUÉ

Les Travailleurs de la Propreté ne désarment pas : LA LUTTE TOUJOURS !

Les travailleuses et travailleurs de la Propreté organisés à la C.G.T. exigent de la chambre patronale :

- Une réelle augmentation des salaires.
- Un véritable 13^{ème} mois conventionnel.
- Une réelle prise en compte de l'expérience dans la branche par une prime.

Le patronat n'a pas entendu le message fort des travailleuses et des travailleurs suite à la journée de lutte du 4 février dernier.

Plus de 100 chantiers ont été impactés nationalement.

Les instances de la Fédération réunit ce 14 février 2025 décident :

- ◆ La continuité du mouvement en participant par la grève et les manifestations interprofessionnelles à la journée d'action du 8 mars pour la défense des Droits des Femmes.
- ◆ Une nouvelle journée de grève le **3 avril 2025** dans les chantiers pour hausser le ton !

La C.G.T. exige d'obtenir satisfaction sur les légitimes revendications des travailleuses et travailleurs de la Propreté trop longtemps : précarisés, sous-payés, maltraités !

Montreuil, le 17 février 2025

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 89 30 - Mail : contact@portsetdocks.org

SIRET : 784 449 787 00026 - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 5414 955